



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 08/11/2021

Actualisation des loyers des terres nues et bâtiments agricoles dans le département de la Drôme - Echéance du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022

L'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 a constaté la valeur de l'indice national des fermages à 106,48, soit une variation de plus 1,09 % par rapport à 2020.

L'arrêté préfectoral n°26-2021-10-21-00004 du 21 octobre 2021 actualise les minima et maxima des loyers des terres nues et des bâtiments dans le département de la Drôme.

Vous trouverez l'ensemble des données actualisées pour l'année 2021 à l'adresse suivante :
<http://www.drome.gouv.fr/fermage-r1928.html>

Contact : ddt-sa-pcsmt@drome.gouv.fr

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme